

CERTIPHYTO



Opérateur et décideur avec ou sans agrément
RS5653 RS5655

Enregistrement de la certification 31/12/2026



Formation continue



7 à 21h



99% de réussite



Taux d'insertion
100%



Taux de satisfaction
92,5%

Objectifs

Obtenir ou renouveler le certificat individuel de produits phytopharmaceutiques Certiphyto Opérateur ou Décideur avec ou sans agrément.

Contenu de la formation

- ↳ Réglementation sur les produits phytosanitaires et la sécurité environnementale.
- ↳ Prévention des risques et des pratiques pour limiter l'impact des produits phytosanitaires.
- ↳ Explication des voies de contamination sur l'environnement, la faune et la biodiversité et aménagement à apporter.
- ↳ Situation d'expositions aux dangers et conduite à tenir en cas d'accidents liés aux produits phytosanitaires.
- ↳ Explication des méthodes alternatives.

Modalités pédagogiques

- Éligible au CPF
- Prise en charge OCAPIAT

Public concerné

- Tout utilisateur ou distributeur de produits phytopharmaceutiques à des fins professionnelles.
- Etre -Chef d'exploitation,
-Chef d'équipe,
-Chef des services espaces verts,
-Chef de productions horticoles d'une collectivité territoriale.
- Etre -Ouvrier agricole,
-Agent technique.

Prérequis

Aucun, sauf pour le renouvellement qui doit être fait **2 mois maximum** avant la date de validité.

**Possibilité d'accompagnement et d'aménagements pour les personnes en situation de handicap.*



Durée de la formation

- 21 h Primo Décideur avec agrément (test* compris)
- 14 h Primo Opérateur ou Décideur sans agrément (test* compris)
- 7 h Renouvellement (test* compris)
- Test seul sur ordinateur



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
RÉVÈLE TON TALENT

Pour contacter le CFPPA

243 route de Lyon – 58000 CHALLUY
☎ 03.86.21.66.08 / 03.86.26.67.67 (Cosne)
✉ cfppa.nevers@educagri.fr
🌐 www.epleanevers.educagri.fr/